

# Plusieurs projets de démantèlement, ce n'est pas une solution

Prévoyance vieillesse 2020 dans la dernière ligne droite

DATE: 15. MARS 2017



L'Union syndicale suisse (USS) est satisfaite de voir que la conférence de conciliation a définitivement décidé d'augmenter les rentes AVS. Cette hausse de 840 francs par an pour les personnes vivant seules et de 2 712 francs pour les couples aidera surtout les personnes à bas ou moyen revenu. C'est une bonne chose parce qu'ainsi, la diminution des rentes du 2e pilier due à la baisse du taux de conversion ne sera pas uniquement compensée dans un 2e pilier en crise, mais aussi dans une AVS bien plus stable.

En limitant le financement additionnel de l'AVS à 0,6 % de TVA, le Conseil des États a fait un grand pas vers la majorité de droite du Conseil national. Cette demande essentielle étant satisfaite, ce dernier devrait désormais pouvoir accepter le projet Prévoyance vieillesse 2020 en l'état. Le saborder serait irresponsable. En effet, Prévoyance vieillesse telle que la conférence de conciliation l'a adopté constitue, pour les années à venir, la seule réforme de la prévoyance vieillesse qui puisse tenir face aux citoyen(ne)s de ce pays. Si elle était fractionnée en plusieurs projets de démantèlement, le naufrage serait inévitable, comme le passé nous l'a montré. L'USS combattra donc véhémentement de tels projets.

Si Prévoyance vieillesse 2020 passe le cap du Conseil national, l'USS prendra définitivement position à son sujet lors d'une Assemblée extraordinaire des délégué(e)s (AD) qui se tiendra le 24 mars prochain. Deux jours auparavant, son Comité adoptera sa proposition à l'intention de l'AD.

## RENSEIGNEMENTS:

- Doris Bianchi, secrétaire dirigeante de l'USS, en charge du dossier des assurances sociales, 076 564 67 67
- Thomas Zimmermann, responsable de la communication de l'USS, 079 249 59 74

